

• COMMENT DONNER SON AVIS ET DÉPOSER UNE CONTRIBUTION ?

- par mail : SRADDET@maregionsud.fr
- sur le registre dématérialisé : <http://SRADDET.enquetepublique.maregionsud.fr>
- par courrier postal en écrivant à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête du SRADDET, Hôtel de Région, Service Planification Régionale et Territoriale, 27 place Jules Guesde, 13481 Marseille Cedex 20
- sur les registres papier mis à disposition dans les 18 lieux d'enquête publique
- en vous rendant aux permanences de la commission d'enquête

CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Hôtel de région - Salon d'honneur 27 place Jules Guesde 13002 MARSEILLE	25 mars : 17h30 - 20h00
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON	Hôtel de la Communauté- Salle René Char - 320, chemin des Meinajariés - AGROPARC 84000 AVIGNON	26 mars : 17h30 - 20h00
CCI NICE-CÔTE D'AZUR	20 boulevard Carabacel 06000 NICE	28 mars : 17h30 - 20h00
CAMPUS PORTE D'ITALIE	Amphithéâtre FA110 70 Avenue Roger Devoucoux 83000 TOULON	1 ^{er} avril : 17h30 - 20h00
DOMAINE DE CHARANCE	Quartier Charance - 05000 GAP	2 avril : 17h30 - 20h00
IUT AIX-MARSEILLE	19, Bd Saint-Jean Chrysostome 04000 Digne-les-Bains	4 avril : 17h30 - 20h00

Pour plus d'infos: maregionsud.fr



RÉGION SUD



LE PROJET DE
SCHÉMA RÉGIONAL
D'AMÉNAGEMENT,
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

SRADDET - ENQUETE PUBLIQUE 18 MARS /19 AVRIL 2019

1. LE CONTEXTE

Les lois MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) de 2014 et NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015 ont profondément redéfini les compétences attribuées aux différents niveaux de collectivités territoriales. Compétente en matière d'aménagement durable et de transports, la Région est désormais chargée d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

2. LE SRADDET EN BREF

Ce document stratégique vise à organiser les politiques d'aménagement à moyen et long terme (2030 et 2050) en considérant 11 domaines obligatoires allant de l'habitat à la pollution de l'air, en passant par la gestion économe de l'espace. En abordant dans un schéma unique l'ensemble de ces 11 domaines, le SRADDET constitue une démarche inédite, transversale, qui permet de dépasser les logiques sectorielles et d'aborder les problématiques de l'aménagement dans toutes leurs dimensions.

Parce qu'il absorbe et abroge plusieurs schémas sectoriels, le SRADDET permet également de clarifier le paysage des politiques régionales. Autre particularité du SRADDET : c'est un schéma prescriptif, qui intègre la hiérarchie des documents d'urbanisme. Les documents de planification locaux tels que les Schémas de Cohérence Territoriale, les Plans Locaux d'Urbanisme, les Plans Climat Air Énergie Territoriaux, les Plans de Déplacements Urbains, et les Chartes de Parcs Naturels Régionaux auront à en tenir compte.

3. LA DEMARCHE D'ÉLABORATION ET DE CO-CONSTRUCTION

L'élaboration du SRADDET a été marquée par une démarche de concertation continue des acteurs locaux. Ces premières étapes ont permis d'aboutir à une délibération du Conseil régional le 18 octobre 2018, « arrêtant » le projet de SRADDET.

Une nouvelle phase s'engage désormais avec :

- La consultation des Personnes Publiques Associées, qui se prononcent en adressant leur avis sur le projet à la Région
- L'enquête publique, par laquelle tout citoyen/acteur de la société civile peut consulter le projet de SRADDET et faire part de ses remarques.

L'analyse des avis émis par les Personnes Publiques Associées et les contributions des citoyens et acteurs de la société civile dans le cadre de l'enquête publique, pourront être pris en compte et contribuer à l'évolution du projet le cas échéant. La version finale du SRADDET sera ensuite adoptée par la Région puis transmise au Préfet en vue de son approbation définitive.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN PRATIQUE

• QUELLES SONT LES DATES ET LES LIEUX DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique du SRADDET se déroule du 18 mars (7h30) au 19 avril 2019 (18h00). Pendant cette période, le dossier et le registre seront mis à disposition du public dans 18 lieux (cf tableau page ci-contre), ainsi que sur le site internet du SRADDET.

• COMMENT S'INFORMER ET CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

- Le site internet dédié à l'enquête publique du SRADDET : <http://SRADDET.enquetepublique.maregionsud.fr>
- Le site internet de la Région : <http://connaissance-territoire.maregionsud.fr/le-sraddet/le-schema-regional/>
- Dans les 18 lieux d'enquête (voir page précédente) aux horaires habituels d'ouverture.
- En assistant à l'une des six réunions publiques prévues dans les départements

LIEUX D'ENQUÊTE ET ADRESSE À LAQUELLE CONSULTER LE DOSSIER	JOURS ET HORAIRES DES PERMANENCES DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur Hôtel de Région - Service Documentation Bât Présentiens - 2 ^e étage - 27 place Jules Guesde 13002 MARSEILLE	Judi 21 mars de 13h30 à 16h30, Mercredi 3 avril de 13h30 à 16h30 Vendredi 19 avril de 9h à 12h
Maison de la Région des Alpes de Haute-Provence Les Colonnes 19 - Rue Docteur Honorat 04000 DIGNE-LES BAINS	Mardi 19 mars de 9h à 12h Judi 4 avril de 9h à 12h Mardi 16 avril de 9h à 12h
Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon 4, Av. des 3 frères Arnaud 04400 BARCELONNETTE	Vendredi 22 mars de 9h à 12h Mercredi 27 mars de 9h à 12h Vendredi 12 avril de 13h30 à 16h30
Communauté de communes du Pays de Forcalquier et Montagne de Lure - Le Grand Carré 13, Boulevard des Martyrs 04300 FORCALQUIER	Mardi 26 mars de 14h à 17h Mercredi 3 avril de 14h à 17h Lundi 15 avril de 9h à 12h
Communauté de communes Alpes Provence Verdon Antenne de Castellane 126, avenue Frédéric MISTRAL 04120 CASTELLANE	Judi 21 mars de 13h30 à 16h30 Mardi 9 avril de 13h30 à 16h30 Judi 18 avril de 13h30 à 16h30
Maison de la Région des Hautes-Alpes Site de St Louis - Route de Malcombe 05000 GAP	Lundi 18 mars de 9h à 12h Mardi 26 mars de 9h à 12h Mercredi 3 avril de 9h à 12h Judi 11 avril de 9h à 12h
Communauté de communes du Briançonnais 1 rue Aspirant Jan 05100 BRIANCON	Mercredi 20 mars de 14h à 17h Lundi 25 mars de 14h à 17h Judi 4 avril de 14h à 17h Mardi 9 avril de 14h à 17h
Maison de la Région des Alpes-Maritimes Hôtel de ville de Nice - 5, rue de l'Hôtel de Ville 06300 NICE	Vendredi 22 mars de 9h à 12h Mercredi 27 mars de 9h à 12h Mardi 2 avril de 9h à 12h Mercredi 10 avril de 9h à 12h
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse 57, Avenue Pierre Sémard 06131 GRASSE	Mardi 19 mars de 8h30 à 12h15 Lundi 25 mars de 8h30 à 12h15 Vendredi 12 avril de 8h30 à 12h15 Mardi 16 avril de 8h30 à 12h15
Conseil de Territoire du Pays d'Aix 8 place Jeanne d'Arc 13100 AIX-EN-PROVENCE	Lundi 18 mars de 14h à 17h Vendredi 5 avril de 9h à 12h Mercredi 17 avril de 14h à 17h
Conseil de Territoire Istres Ouest Provence Chemin du Rouquier 13800 ISTRES	Mardi 19 mars de 9h à 12h Mercredi 27 mars de 14h à 17h Judi 18 avril de 14h à 17h
Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette - Cité Yvan Audouard 5, rue Yvan Audouard 13200 ARLES	Lundi 18 mars de 9h à 12h Lundi 8 avril de 9h à 12h Vendredi 19 avril de 13h30 à 16h
Maison de la Région du Var 7 rue Picot 83000 TOULON	Lundi 18 mars de 9h à 12h Judi 4 avril de 14h à 17h Mardi 16 avril de 14h à 17h
Communauté d'Agglomération Provence Verte Quartier de Paris - 174 route départementale 554 83170 BRIGNOLES	Mercredi 20 mars de 9h à 12h Lundi 8 avril de 9h à 12h Vendredi 19 avril de 9h à 12h
Communauté d'Agglomération Dracénoise Square Mozart 83300 DRAGUIGNAN	Lundi 18 mars de 14h à 17h Vendredi 5 avril de 13h30 à 17h30 Vendredi 19 avril de 14h à 17h
Maison de la Région du Vaucluse 135, avenue Pierre Sémard MIN d'Avignon Bât D4 84000 AVIGNON	Lundi 18 mars de 14h à 17h Judi 28 mars de 14h à 17h Mardi 9 avril de 14h à 17h
Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon Chemin de la Boucheyronne 84400 APT	Lundi 25 mars de 14h à 17h Mercredi 3 avril de 14h à 17h Mardi 16 avril de 14h à 17h
Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin 1171 Av. du Mont-Ventoux 84200 CARPENTRAS	Judi 21 mars de 14h à 17h Lundi 1 ^{er} avril de 14h à 17h Judi 11 avril de 9h à 12h